



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bibliothèques

Question écrite n° 53191

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les recommandations exprimées dans le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques relatif aux « relations des bibliothèques des collectivités territoriales avec les établissements scolaires ». Le rapporteur recommande de développer les formations communes bibliothécaires-professeurs documentalistes-enseignants en y impliquant les uns et les autres, à la fois comme formateurs et comme stagiaires. Il la remercie de bien vouloir lui faire part de son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

L'enjeu de la formation croisée entre agents de la filière bibliothèques et personnel de l'éducation nationale est extrêmement important pour permettre le développement d'une action partagée dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle. Il a été bien identifié dans la circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013 relative au « Parcours d'éducation artistique et culturelle », qui rappelle l'opportunité de développer des formations à destination des réseaux de spécialistes. Les services des ministères de la culture et de la communication et de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ont engagé une réflexion sur la formation initiale et continue des acteurs éducatifs et culturels, notamment par le biais des Pôles de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC), mais aussi dans un dialogue avec les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Une enquête nationale sur les actions d'éducation artistique et culturelle en bibliothèque a par ailleurs été conduite par le ministère de la culture et de la communication en 2014, afin notamment de mieux recenser les partenariats et les modalités de coopération entre les bibliothèques et les acteurs de l'éducation nationale. Il importe, sur la base de ces informations, de continuer de favoriser et d'adapter les formations croisées entre personnel de l'éducation nationale et bibliothécaires proposées par les différents acteurs de la lecture publique (école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, centres de formation, bibliothèques, structures régionales du livre).

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53191

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2014](#), page 3131

Réponse publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6135